Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200015162-20261120-2026-57-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2026

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION

N° 2026-57 DU 20 NOVEMBRE 2026

DURÉES D'AMORTISSEMENT APPLICABLES À COMPTER DU 01/01/27

DURÉES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS — EXERCICE 2027	
Études et immobilisations incorporelles	
Études non suivies de réalisation	5 ans
Subventions d'équipement versées	
Fonds de concours : biens mobiliers, matériels et études	5 ans
Fonds de concours : biens immobiliers et installations	15 ans
Bâtiments et équipements immobiliers	
Maison de la nature	30 ans
Équipements sportifs et de loisirs	
Terrain de baseball, terrains multisports, courts de tennis et installations sportives	15 ans
Véhicules et équipements de gestion des déchets	
Camions, véhicules de collecte, véhicules électriques et véhicules utilitaires	10 ans
Bacs à ordures ménagères, conteneurs et composteurs	10 ans
Bacs de tri sélectif	5 ans
Équipements de défense contre l'incendie	
Poteaux incendie et bornes diverses	10 ans
Borne incendie, hydrants et points d'eau DFCI	15 ans
Infrastructures et installations techniques	
Hélisurfaces	15 ans
Matériel informatique et mobilier	
Matériel informatique	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans